

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 11/10/2023.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, PUCHE Marie-Claude, Adjoints
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, STUTZMANN Marc, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : FOLTIN Muriel

Absents non excusés : ROBERT Alain, BARNABE Christophe

Procuration : FOLTIN Muriel à LIDY Céline

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Céline LIDY a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 8 : AUTORISATION AU MAIRE DE LANCER LES ETUDES RUE DES GOBES ENTRE LA RUE DU BALLON ET LA RUE DE LA FONTAINE, RUE DE LA FONTAINE, RUE DES ETANGS ET RUE DU CHAMP LEMME SUR LA PARTIE HABITEE AU SUD DU PONT DE LA RIGOLE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer les études de réfection de voirie (gestion des eaux pluviales, éclairage public) en prenant attache auprès des bureaux d'études pour la rue des Gobes, entre la rue du Ballon et la rue de la Fontaine, la rue de la Fontaine, la rue des étangs et la rue du Champ Lemme sur la partie habitée au sud du pont de la rigole.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les études de réfection de voirie.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Florent LACHAUSSEE.



RENDU EXECUTOIRE LE

19.10.2023

Le Maire,

Florent LACHAUSSEE.

